



SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

syndicat général de l'éducation nationale - cfdt

803 - 27 avril 1981

6 F

**POUR DES CREATIONS
D'EMPLOI ET UNE
AUTRE ORIENTATION
DES ÉLÈVES**



● Le SGEN en deuil

Roger Lépiney,
ancien secrétaire général
du SGEN vient de nous quitter. p. 8.

● Quinzaine d'action

Du 11 au 23 mai, pour imposer
des créations d'emploi et une autre
orientation des élèves. p. 4-5.

● Droit de grève

Le 28 avril
les instituteurs font grève
pour le droit de grève.
Des initiatives à prendre
après le 28. p. 3.

● Intérimaires

Ils sont encore 50 000
dans l'Education nationale.
Un poste préservé,
c'est un emploi
sauvé pour un MA. p. 6.

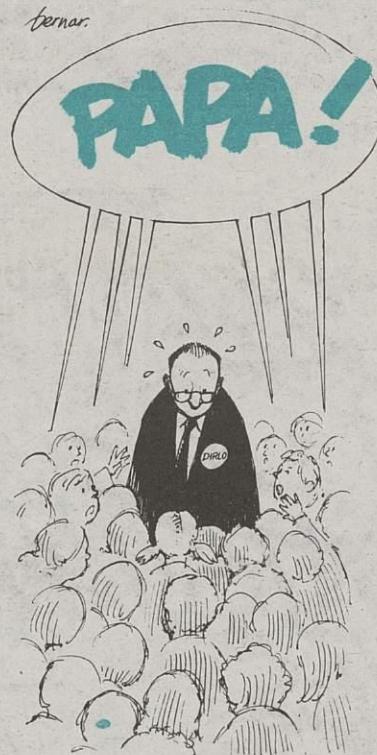
● Petites annonces

Une nouvelle rubrique de S.U.
Voir les objectifs
et les conditions de publication. p. 2.

Sommaire

A noter	2
Su a lu :	
Le septennat de la crise	2
Petites annonces.....	2
Editorial	
Diviser pour régner	3
Action et luttes	

Directeurs d'école : un grève pour le droit de grève.....	3
---	---



Une campagne d'action pour les créations d'emploi et une autre orientation des élèves.	4
Brèves	5/6/7
50 000 intérimaires dans l'Education nationale. Recteurs et mandarins, main dans la main ...	8
Statuts des ITA : une mobilisation toujours plus forte.....	8

Elections

Les résultats des élections au CEGT, deuxième tour pour les Lep... et des élections aux CJA, CAPC, CJEPS pour l'éducation physique	7
--	---

Point sur les i

Désunion syndicale à un CTP ministériel.....	7
Le DEUG alourdi.....	7

DEUIL

Roger Lepiney nous a quittés	8
------------------------------------	---

Directeur de la publication :
J. George
Rédactrice en chef :
Danièle Franco
C.P.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73
ISSN 0337 — 7725
Abonnement : 120 F.
Supplément
Chantier : 25 F.

Syndicat général
de l'Education nationale CFDT
5, rue Mayran - 75442 Paris
Cédex 09

SU est tiré sur papier recyclé.

A NOTER

sation maladie sur l'ensemble des rémunérations soumis à cotisation est ramené de 5,5 % à 4,5 %.

points est majoré de 0,6158 % au 1er janvier 1981.

• PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE

Il s'élève à 5 370 F/mois à compter du 1er janvier 1981.

• ASSURANCE VEUVAGE

Une allocation de veuvage est attribuée à compter du 1er janvier 1981 aux veuves de salariés âgées de moins de 55 ans. Elle sera versée mensuellement pendant 3 ans suivant une formule dégressive : 1 600 F/mois la 1ère année ; 1 050 F/mois la 2^e année. 800 F/mois la 3^e année. Le plafond des ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de cette allocation est de 6 000 F dans le trimestre précédent la demande. Ce plafond comprend le montant de l'allocation veuvage. Donc, une femme, la première année de son veuvage, ne devra pas avoir plus de 400 F/mois de revenus pour toucher l'intégralité de son allocation.

Présentée comme un geste de solidarité nationale, l'assurance veuvage n'est en fait financée que par les salariés qui ont les revenus les plus modestes puisque le prélèvement est de 0,1 % dans la limite du Plafond de la Sécurité Sociale. Enfin, cette allocation coûtera environ 90 millions de F cette année et 365 millions de F en 1983 alors que la cotisation de 0,1 % rapportera 700 millions de F. La disproportion entre le coût financier de la mesure sociale et l'effort contributif imposé aux salariés, n'est-il pas un moyen déguisé pour épouser le prochain déficit de l'assurance vieillesse ?

Petites annonces

Une nouvelle rubrique dans SU : les petites annonces. Elles constituent un service supplémentaire qu'offre le syndicat et peut-être un moyen de modifier positivement le rapport entre les lecteurs et le journal.

Mais il ne s'agit pour le SGEN-CFDT d'une opération commerciale. En effet, nous excluons de notre publication la vente et les annonces qui supposent un rapport marchand ou la recherche d'un profit.

Par contre, sont retenues les échanges d'appartements, l'organisation de voyages, les annonces de stages, les rencontres pédagogiques ou culturelles, les échanges d'expériences (pédagogique, correspondance scolaire etc.) les annonces qui comportent des clauses financières mais sans but lucratif (association 1901, coopérative) par exemple : maison familiale de vacances, centres aérés etc.

SU ne jouera aucun rôle d'intermédiaire actif : seules seront publiées les annonces courtes (quelques lignes) claires et dont le libellé permet une prise de contact direct avec les annonceurs.

Enfin SU ne s'engage à passer les annonces que dans la limite de la place impartie à cette rubrique (conséquence directe du principe de gratuité).

SGEN-CFDT Caisse de Solidarité
C.C.P. 8 776 95 X PARIS

Pédagogie Freinet

Stage ICEM, dans le Nord du 1er au 5 juillet 1981 à Wasquehal le groupe NORD organise un stage d'initiation ouvert dans la limite des places disponibles, à tous, enseignants, éducateurs, ... de la maternelle au 2nd degré.

Réserver sa place au plus tôt (100 F d'acompte) auprès de Thérèse MOUVEAUX - Ecole D. Cordonnier 59390 LYS-LEZ-LANNOY.

• Echangerai maison de caractère, situation exceptionnelle dans petit village Auvergne pour mois d'août, contre maison bord de mer côte atlantique sud de préférence. Téléphoner (73)39.06.26.

Su a lu

Le septennat de la crise

Ce livre est paru il y a un mois. Il porte sur un sujet d'actualité : la logique économique du septennat qui s'achève. Pourtant l'essentiel de la grande presse en a tu l'existence. C'est qu'il dresse un bilan aussi précis que complet de la politique économique du giscardisme par temps de crise. Les universitaires grenoblois qui l'ont écrit en dessinent sans complaisance les traits majeurs : faire payer les pauvres, redéployer les riches, embrasser la planète. Dans une langue très accessible, ils soulignent les risques que représenterait la poursuite de l'expérience giscardienne et les solutions alternatives qui s'offrent à la France. On regrettera seulement que ce livre ne soit pas totalement exempt d'acents chauvins ou de préférences partisanes. Mais tel quel, il montre combien le débat public est enrichi par la contribution argumentée des spécialistes, qui proposent ici une explication de la crise actuelle.

Marc BARTOLI, Gérard de BERBUS et plusieurs auteurs, *GISCARD. Le destin de la crise*. Presses universitaires de Grenoble.

Diviser pour régner

Pour imposer sa politique, le ministère de l'Education sait jeter de la poudre aux yeux mais aussi diviser pour régner.

L'annonce récente d'une augmentation du nombre de places au CAPES et à l'agrégation en est un merveilleux exemple. « Nous avons décidé de procéder à un sur-recrutement en 1981 pour améliorer le taux d'encadrement » clame le ministère. Mais la montagne accouche d'une souris : 3 300 places au lieu de 2 700 initialement prévues, et ce, sans création de postes budgétaires supplémentaires.

Nous aurions pu nous attendre à ce que toutes les organisations syndicales dénoncent l'insuffisance chronique de places aux concours ainsi que la manœuvre qui consiste à ne pas créer de postes budgétaires supplémentaires face à l'importance des besoins à nouveau mis en évidence par les actions sur la carte scolaire. C'était compter sans le SNALC mais aussi sans la FERC-CGT et le SNES. Ce dernier considère ces mesures comme « des acquis substantiels ». Or, elles s'accompagnent de déclarations d'un conseiller du ministre qui indique qu'elles sont par ailleurs compensées par un arrêt du recrutement dans les corps des PEGC (1 000 postes en 1980). Celui-ci « est, à terme, en voie d'extinction » a-t-il même précisé. Le ministère savait que ces déclarations ne pouvaient qu'attiser les oppositions de tendances entre les syndicats de la FEN, le SNI et le SNES notamment. Et cela est arrivé.

Le SGEN-CFDT, syndicat général, est le seul à n'avoir jamais posé les problèmes en terme d'affrontement entre les diverses catégories.

Toute sa démarche consiste à favoriser la création d'un corps unique d'enseignants de la maternelle à l'université.

Pour cela, ses sections syndicales d'établissement posent d'abord les problèmes en terme d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des personnels ; ce qui passe en premier par la réduction des inégalités entre les personnels (même travail = mêmes horaires. Un horaire plus lourd pour les PEGC ne se justifie pas !) mais aussi par des créations de postes permettant de titulariser l'ensemble des auxiliaires, de réduire le nombre d'élèves par classe, de favoriser la constitution d'équipes pédagogiques, de permettre à tous d'accéder à la licence puis à la maîtrise, d'ouvrir une véritable formation continue pour tous les personnels...

Le problème n'est pas d'opposer PEGC et certifiés, mais de donner à tous les moyens de travailler moins et autrement, dans de meilleures conditions.

Directeurs d'école

28 avril : une grève pour le droit de grève

Au Bulletin officiel du 2 avril paraissait la circulaire Couanau relative à l'accueil et la surveillance des élèves. Ces instructions constituent une remise en cause d'un droit fondamental : le droit de grève. Il est, en effet, écrit que les jours de grève, le directeur d'école doit être présent. C'est inacceptable : le SGEN-CFDT appelle l'ensemble des institutrices et des instituteurs à la grève le mardi 28 avril 81.

Cette riposte constitue la première étape de nos actions qui ont pour objectif de mettre en échec, dans les écoles, l'ensemble des dispositions contenues dans cette circulaire : la suppression du droit de grève mais aussi le remplacement des maîtres. Ces deux aspects sont indissociables ; le SGEN-CFDT mènera la lutte sur les deux terrains simultanément.

Droit de grève

Sur les 44 800 écoles de France, 11 400 sont des écoles à classe unique, 60 % ont 3 classes, au maximum. Dans ces conditions, interdire le droit de grève aux directeurs c'est aussi, de fait, l'interdire aux autres institutrices et instituteurs de l'école. La grève du mardi 28 avril 1981, est bien celle de tous, directeurs et directrices, institutrices et instituteurs.

Droit au remplacement

Le remplacement des maîtres est le deuxième problème posé par la circulaire Couanau. En période électorale, le gouvernement exploite, comme à l'occasion du 9 mars 1981, dans l'opinion publique la gêne occasionnée aux usagers les jours de grève. Il se garde bien par contre, de souligner auprès des mêmes usagers les graves carences du service public en matière de remplacement des maîtres en congé.

La circulaire renvoie aux seuls personnels la charge de leur propre remplacement. « Il en va ainsi, par exemple, lors de l'absence pour une raison quelconque de l'un ou de plusieurs maîtres de l'école. Dans tous les cas, il appartient au Directeur d'école de prendre les élèves dans des conditions adéquates. Le Directeur d'école doit signaler immédiatement l'absence du ou des maîtres concernés, assurer la répartition des élèves entre les maîtres présents dans l'attente du remplacement effectif des maîtres absents et veiller à l'installation du maître remplaçant dès son arrivée. Il ne prend aucune décision visant au maintien des élèves dans leur famille dans l'attente du maître remplaçant sans prendre, au préalable, l'attache de l'inspecteur départemental chargé de la circonscription. L'accès des locaux du service public d'édu-

« Surveillance des élèves aux abords immédiats de l'école... »

J'EN VOIS UN QUI SORT DE LA ZONE.B!

A.B.



cation ne doit, en aucun cas, être empêché ou refusé aux élèves qui s'y présentent aux heures prévues par le règlement de l'école ».

C'est inacceptable lorsque l'on sait qu'au mois de mars, en moyenne 150 classes de Paris étaient fermées, faute de moyens suffisants pour remplacer les maîtres absents, qu'en Moselle c'est 1 remplacement sur 2 qui n'était pas effectué, et que sur le seul département de Meurthe-et-Moselle, au cours du 1er trimestre, sur 15 140 journées de congés accordés, ce sont seulement 12 580 journées qui ont été remplacées.

Voilà pourquoi l'action du 28 avril 1981 doit rassembler enseignants et usagers. Avec les parents d'élèves, agissons ensemble, pour poser une autre question fondamentale : au-delà des jours de grève, quelles mesures sont prises pour accueillir les enfants en dehors des heures et des jours de classe ? Quels équipements sont mis en place dans les villes et villages pour une prise en charge des jeunes ? Apparemment, le souci du gouvernement n'est pas de satisfaire ce besoin social là qui n'est pas de la responsabilité des maîtres.

Unité d'action

Depuis le début avril, le SGEN-CFDT n'a cessé de contacter le SNI afin de lui proposer une riposte unitaire dans la période du 23 au 30 avril, maintes lettres l'attestent. Nous ne pouvons regretter son attitude qui renvoie à plus tard une riposte d'envergure contre ces textes.

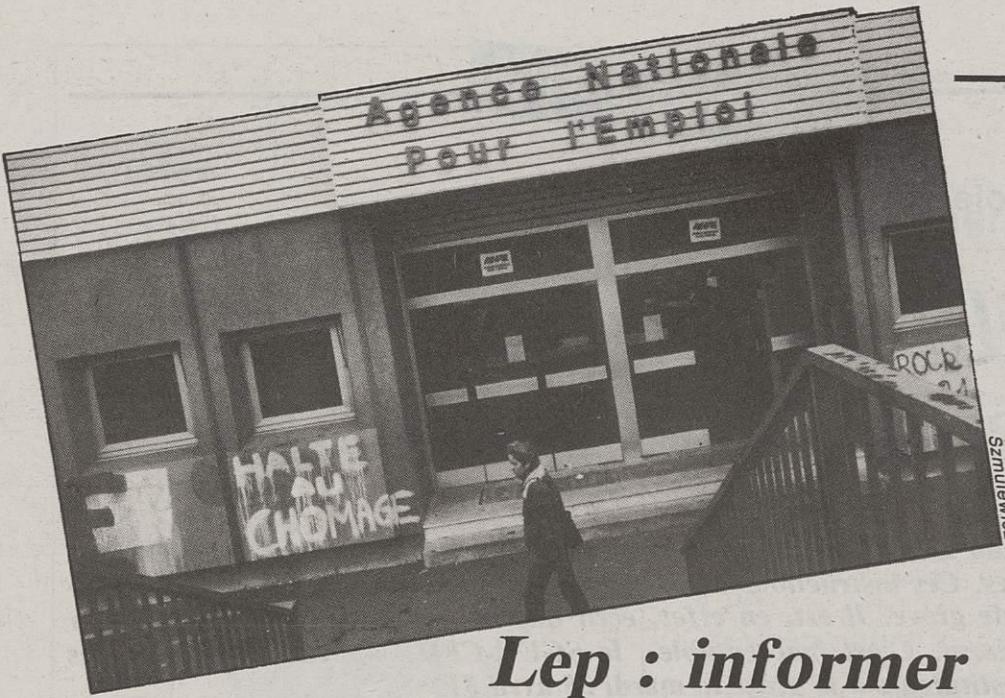
Après le 28 avril

Pour le 28 avril, le SGEN CFDT a donc pris seul la décision d'appeler l'ensemble des personnels à la grève.

Le SGEN-CFDT engagera, en recherchant l'unité la plus large, des actions au niveau des écoles, des cantons, des départements pour s'opposer dans la pratique quotidienne à ces dispositions. Sur le non-remplacement, continuons à agir avec les parents d'élèves pour que des moyens soient créés. Réaffirmons et appliquons nos consignes en cas de non-remplacement, de renvoi des élèves. Refusons d'appliquer dans les faits les dispositions prévues dans cette circulaire.

Didier VILLENEUVE

N.B. Le SGEN-CFDT a déposé, au niveau national, un préavis de grève pour le 28 avril qui couvre l'ensemble des personnels du 1^{er} degré.



ACTION
ET LUTTES

Lep : informer sur la formation un objectif prioritaire

Aujourd'hui, pour de très nombreux jeunes, l'orientation professionnelle c'est :

• le refus de l'entrée en LEP et donc d'une formation professionnelle (37 % de demandes non satisfaites, chaque année) ;

• le détournement des exclus vers les formations privées directement sous contrôle patronal, ou vers des "formations-parkings" ;

• une orientation sexiste reproduisant la division sexuelle du travail ;
• la perspective du chômage ou d'un emploi non qualifié.

Cette situation détermine nos revendications et nos luttes :

• maintien et développement de la capacité d'accueil des LEP, contre toute fermeture de sections ou d'établissements ;

• transformation du service public de formation, notamment par la réduction des effectifs, la création d'équipes pédagogiques, le droit à l'initiative ; lutte contre toute soumission de la formation des jeunes aux intérêts du patronat ;

• orientation non sexiste des jeunes et correspondant à leurs aspirations et à leurs besoins, dans le cadre d'un développement équilibré des régions.

Durant cette quinzaine d'action, l'information des jeunes, des personnels et des travailleurs sur l'ensemble

des problèmes de formation professionnelle devra être un objectif prioritaire. Outre les initiatives prévues au niveau général, cette période servira de cadre à la poursuite de l'action nationale sur les effectifs, les horaires de service et de coordination pédagogique pour l'amélioration des conditions de travail et la création d'emplois, en lien avec notre

action sur la carte scolaire, et dont les modalités sont élaborées par les sections départementales et académiques. □

La CFDT a entrepris un vaste travail d'écoute des jeunes, qui se concretisera notamment par une rencontre nationale les 15 et 16 mai. Le numéro de CFDT Magazine de mai publie un sondage exclusif sur les jeunes et le travail, dont SU rendra compte prochainement. Vous pouvez vous le procurer dans les UD et UL-CFDT.

Guide des Jeunes



PRÉPARONS LA RENCONTRE NATIONALE JEUNES EN DIFFUSANT MASSIVEMENT :

LE NOUVEAU « GUIDE DES JEUNES »

à l'usage des Jeunes des Parents des Educateurs

Prix Franco à l'unité : 30,00 F. - Réduction de 33 à 50 % par quantité.

A commander à MONTHOLON-SERVICES - 26, rue de Montholon - 75439 PARIS Cédex 09.

Une campagne d'action pour les créations d'emploi et une autre orientation des élèves

Le comité national du SGEN-CFDT de mars a décidé de mettre une œuvre une quinzaine d'action visant à imposer des créations d'emploi et une autre orientation des élèves. Dans la période du 11 au 23 mai : expositions, forums, débats, opérations « portes ouvertes », réunions d'information dans

les quartiers ou les entreprises, opération-vérité « agents », manifestations diverses devraient sensibiliser l'opinion. Et créer le rapport de forces nécessaire pour imposer une carte scolaire conforme aux besoins des jeunes, des personnels.



Pas-de-Calais L'AFFAIRE LELONG

A la suite d'incidents d'ordre privé mettant en cause un directeur de collège, Jean-Luc Lelong, maître-auxiliaire à Béthune (Pas-de-Calais) avait été licencié par le recteur à la rentrée 79. Le SGEN-CFDT avait alors introduit un recours gracieux, puis un recours en tribunal administratif. Nous avions trois raisons de défendre J.-L. Lelong.

La défense des libertés individuelles : c'est à partir de faits touchant à sa vie privée que J.-L. Lelong a été l'objet, sans qu'il le sache, d'une enquête administrative.

Le refus de toute chasse aux sorcières : J.-L. Lelong, militant, écologiste, antinucléaire et antimilitariste, ne correspond pas au « profil » que l'administration voudrait développer. Une telle volonté peut aboutir à une pratique d'interdictions professionnelles des MA.

L'instabilité et la précarité : la panoplie des « moyens de licenciements » s'élargissait : après le licenciement par bâise de note administrative ou pédagogique, nous avions, avec J.-L. Lelong, le licenciement pour vie privée ! D'ailleurs, avec la nouvelle note de service sur le recrutement des auxiliaires nous voyons comment le ministère veut refouler les MA qui ne sont pas dans la norme.

L'action juridique a été portée par une mobilisation importante : 1 500 dossiers vendus en un mois, un débat avec 3 000 personnes en octobre 79 ; une grève et une manifestation sur le secteur de Lens-Béthune le 23 novembre ; une conférence de presse à Paris en janvier 80 ; une manifestation à Lille le 5 février, pour rebaptiser « rue Jean-Luc Lelong » la rue du recteur ; 6 000 pétitions ; un soutien financier important.

Le jugement du tribunal administratif de Lille précise que « la valeur de J.-L. Lelong sur le plan professionnel n'était pas en cause », la sanction disciplinaire infligée à l'intéressé doit être regardée comme ayant été prononcée pour des motifs tirés de sa vie privée... En conséquence, le jugement annule la décision de non renouvellement du recteur.

Lors de la conférence de presse qui a eu lieu à Lille, le 3 avril 1981, le SGEN-CFDT a précisé que l'action continue pour que J.-L. Lelong soit dédommagé et réintégré, et pour attaquer les dossiers confidentiels et non professionnels.

Mulhouse

POUR 5 HEURES D'ARABE

Depuis la rentrée, l'enseignement de l'arabe n'était pas assuré au lycée Schweitzer de Mulhouse. Les élèves de terminale ne pouvaient ainsi être préparés aux épreuves facultatives du bac. Pour obtenir satisfaction, un groupe d'élèves décidait d'occuper le hall d'entrée du lycée, le 16 mars. Réponse de l'administration : l'envoi de la police et l'expulsion des élèves. Nouvelle occupation du hall le 17 mars. A la suite de cette action soutenue par le SGEN-CFDT et le SNES les 5 heures d'arabe étaient attribuées.

Essonne

VOLONTARIAT ...

Au LEP République de Massy, dans l'Essonne le conseil d'établissement en décembre 80 vote contre la mise en place des séquences éducatives. Face aux diverses manœuvres et pressions du proviseur pour passer outre cette décision, le personnel estime que c'est l'ensemble des enseignants qui doit être consulté, conformément à l'esprit et à la lettre de la circulaire Beuilla : après débat, 77,5 % d'entre eux se prononcent contre. Le proviseur, une nouvelle fois, passe outre cette consultation... Le personnel réagit immédiatement par une grève suivie à 85 % (à l'appel du SGEN, SNETP, FO et SNET AA). Au cours d'une audience, l'inspecteur d'Académie « argumente » : « les enseignants ne peuvent s'opposer aux lois... L'équipe pédagogique n'a pas de valeur en tant que telle, pas plus qu'un vote des personnels sur cette question... Il suffit que le proviseur et un professeur soient volontaires... ». Tenir de tels propos ne relève ni du gag (l'entrevue avait lieu le 1^{er} avril !) ni de l'ironie... Ils ne font que confirmer que les équipes pédagogiques ne sont qu'un prétexte utilisé par le pouvoir pour déguiser la mise en place des séquences en réforme pédagogique.

L'action dans le district de Thann (Haut-Rhin)

LORS d'une réunion à la fin mars d'un collectif d'organisations regroupant SGEN, SNI, SNES, SNC, FCPE, et APEPA (association locale de parents d'élèves), un bilan a pu être établi des enseignements qui font déjà défaut sur le plan local, départemental, voire académique (arts plastiques, musique ; section EPS, qu'on ne trouve que dans le privé ; italien en 1^{er} cycle ; espagnol en 1^{er} et 2^e cycles).

Les incidences de la réforme du 2^e cycle sur l'enseignement et les choix qui seront proposés aux élèves de seconde au LEGT de Thann ont été également examinées. Une préoccupation s'est trouvée au centre du débat : l'option « gestion ». L'ouverture d'une seule section « gestion » est prévue, soit 35 élèves, alors qu'un rapide sondage, basé sur les vœux provisoires des élèves de troisième (sans que tous les conseils de classe aient encore eu lieu à ce niveau) révèle que déjà plus de 60 élèves souhaitent suivre cette

L'essentiel du travail au cours de cette réunion a donc consisté à définir ensemble des besoins à partir de la situation concrète dans le district de Thann, en tenant compte du fait que la carte scolaire existe à tendance à déterminer l'orientation (c'est-à-dire que les possibilités d'affection influent sur les choix des jeunes et des familles, comme sur l'attitude des enseignants).

D'où les revendications suivantes :

- que soient assurés les enseignements ci-après : espagnol (lycée, LV III) ; CES, LV II) ; italien (dans un CES du district ; LV II) ; dessin, musique (options complémentaires en seconde) ;
- qu'il n'y ait plus d'incompatibilité, en lycée technique, entre option technologique et LV II ;
- que soient ouvertes : des sections « gestion » en seconde, au lycée de Thann, répondant à la demande ; une section EPS dans l'académie ;
- que les effectifs soient limités à 25 élèves en seconde ; sur cette

base, la classe de seconde qu'il est prévu de supprimer au LEGT de Thann serait maintenue ;

- qu'un élève qui souhaite suivre telle option supplémentaire soit en mesure de le faire.

Faire connaître les revendications

Diverses mesures ont été prises afin de faire connaître ces revendications : délégation auprès des chefs d'établissement (LEGT et LEP de Thann) ; délégation auprès de l'inspecteur d'académie ; délégation envisagée auprès de la direction de la Jeunesse et des Sports ; communiqués de presse par localité ; lettre d'information aux parents d'élèves de troisième. Une nouvelle réunion du collectif se tient pour faire un bilan de ces démarches et envisager, collectivement, les suites à donner à l'action afin de faire aboutir les revendications. □

Charente maritime

VICTOIRE SYNDICALE

Le Recteur de Poitiers a finalement cédé devant la lutte déterminée des personnels du lycée et du LEP de St-Jean d'Angély (17) : la section « Agent administratif » du LEP et un poste de PEPT qu'il voulait supprimer seront maintenus « si le recrutement est suffisant ». Il aura fallu plusieurs grèves d'avertissement les 5 et 6 mars, puis le 10 mars, et une grève illimitée commencée le 17 mars pour faire reculer l'administration. A l'initiative du SGEN-CFDT, une manifestation intersyndicale (SGEN, SNES, SNETP, SNI 86) réunissait 400 personnes à la Cité scolaire le mercredi 1^{er} avril : c'était le 18^e jour de la grève, toujours aussi solide. Les grévistes avaient reçu le soutien des parents et des élus locaux. Le SNETP rendra compte de cette action dans le « Travailleur de l'ET » (n° 308 avril 81) en écrivant : « le SGEN n'était pas là » Faut le faire ! On ne prétend pas (comme certains...) être partout mais nous sommes sûrs que nous étions là et que nous y sommes toujours : le personnel peut en témoigner... Les personnels ont suspendu la grève mais restent vigilants jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications. En attendant, le soutien financier aux camarades de St-Jean d'Angély doit s'amplifier (cette longue grève aura coûté plus de 100 000 F...) = Les chèques sont à envoyer à SGEN CFDT 21 bis, rue A. Orillard 86000 POITIERS en précisant au dos « Soutien St Jean d'Angély ».

Le Havre

UNE UNIVERSITE A LA BOTTE ?

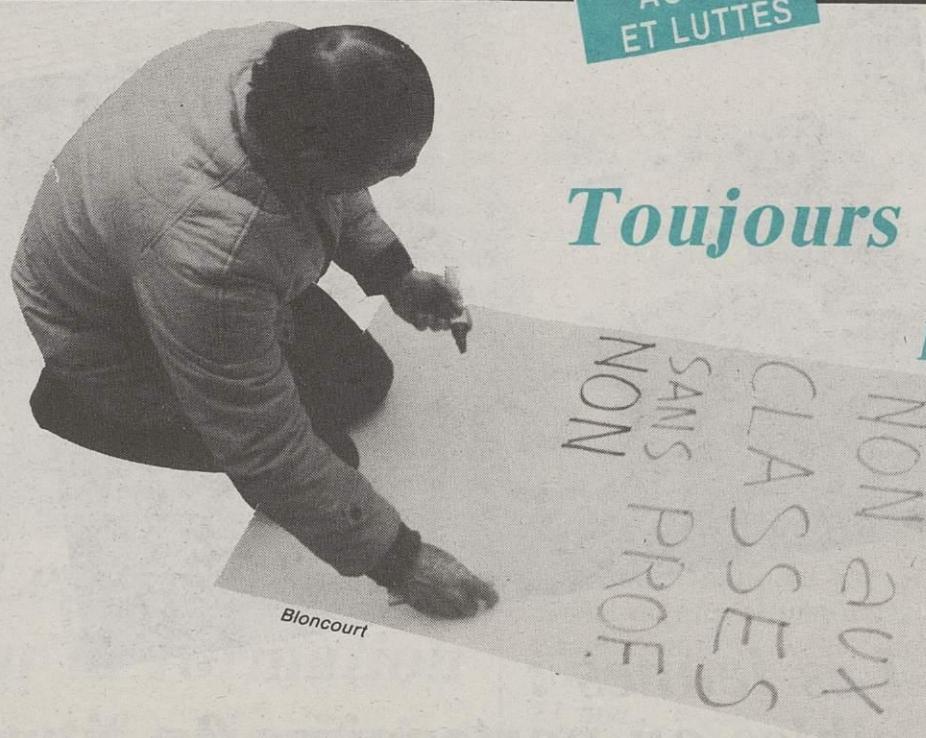
Le 16 mars, les personnels enseignants et ATOS de l'IUT du Havre ont fait grève, à l'appel du SGEN-CFDT, du SNESup, FEN et du SNPESB-CGT. Le 2 avril, ils ont organisé diverses manifestations publiques, dont un meeting avec la participation de représentants nationaux des 3 syndicats. Il s'agissait de protester contre le projet de décret soumis le 16 mars au CNESER par le gouvernement afin de créer une Université Technologique au Havre. De technologique cette université n'aurait que le nom. Sa caractéristique essentielle serait sa dépendance étroite vis-à-vis du gouvernement : celui-ci nommerait le président et la majorité des membres du Conseil. Il s'agit d'une opération pré-électorale, concédée au député RPR de sensibilité giscardienne A. Rufenacht et à ses alliés les enseignants de l'UNI. On enlèverait à l'université de Rouen (traditionnellement classée « à gauche ») une partie de ses implantations au Havre et on les érigerait en Université distincte en les plaçant sous la coupe des mandarins de l'UNI et d'une partie du patronat du Havre. Ainsi serait pérennisée la répression constante qu'ils exercent depuis 1976 contre les enseignants SGEN-CFDT et SNESup (poursuites judiciaires, chantages, suppressions d'enseignements, emplois du temps impossibles, brimades de la part d'étudiants d'extrême-droite). Au lieu d'une telle « université », incapable de faire face aux besoins des Havrais, l'intersyndicale souhaite une structure universitaire non dérogatoire. Le décret, annoncé pour fin mars, n'est toujours pas sorti...

Lorient

UN LYCEE POLYVALENT EN GREVE

Le 24 mars, les personnels du lycée-LEP Colbert à Lorient ont participé massivement à une grève à l'appel du SGEN-CFDT, du SNES, du SNETP. Il s'agissait de protester contre la structure pédagogique imposée à l'établissement par le rectorat à la rentrée prochaine, contre les suppressions de postes prévues et de réclamer au contraire la création de plusieurs postes. Cette action avait aussi pour but d'exiger une autre carte des options proposées en seconde, en particulier l'implantation de l'option de technologie légère dans cet établissement qui est un lycée polyvalent à composante d'enseignement technologique industriel.

ACTION
ET LUTTES



Toujours 50 000

intérimaires dans l'Education nationale

Il s'agit toujours près de 50 000 dans les établissements du second degré, même si ce ne sont pas forcément toujours les mêmes. Les maîtres auxiliaires, sont les véritables intérimaires de l'Education nationale.

Certains n'ont pas retrouvé d'emploi lors des rentrées successives, d'autres ont abandonné en cours de route, écœurés par ce qui leur était imposé et d'autres, des nouveaux, sont recrutés chaque année (3 400 entre septembre et novembre 80 par exemple). Pour ces derniers, le ministère vient même de mijoter un nouveau système de recrutement en imposant un entretien individuel avec le chef d'établissement d'affectation, système qu'il faut évidemment combattre.

Il y a encore quelques mois, il était question, au ministère, de résorption des auxiliaires (par la titularisation de quelques-uns et par le licenciement du plus grand nombre, bien entendu). Aujourd'hui, le langage a

changé. On parle de nécessité de l'auxiliarariat et aussi de « promotion interne pour les meilleurs ». Cette politique est à cent lieues de ce que revendique le SGEN-CFDT : le réemploi et la titularisation de tous les MA sans aucun laissé pour compte. C'est pourquoi la lutte pour l'emploi des auxiliaires doit rester plus que jamais une priorité de l'action que nous menons. Entendons-nous bien. Pour des raisons d'efficacité, il n'est pas question d'envoyer les MA seuls « au charbon ». L'emploi des non-titulaires et l'emploi des titulaires constituent les deux faces d'un même problème. C'est donc ensemble qu'il faut avancer dans la lutte.

Empecher que des remplacements soient effectués en heures supplémentaires par les titulaires, c'est aussi défendre l'emploi des MA.

Dans l'immédiat, deux terrains sont essentiels pour aller dans cette direction : les remplacements et la carte scolaire. En effet, nul ne peut douter qu'à travers la circulaire du 5 novembre 80 sur les remplacements,

Beullac voulait éliminer un nombre important de MA.

Des titulaires remplacants !

Cela ne signifie bien sûr pas que le système antérieur soit idéal : nous revendiquons des emplois de titulaires-rempacants volontaires, défrayés, travaillant sur une zone géographique réduite à raison d'un emploi de titulaire-rempacant pour 10 emplois fixes.

De même, défendre tel poste menacé, qu'il soit occupé par un titulaire ou un auxiliaire, ou revendiquer la création de tel autre poste en fonction des besoins de l'établissement, c'est à la fois lutter contre une dégradation (ou pour une amélioration) des conditions de travail de toutes et tous et contribuer à sauvegarder l'emploi des MA. Un poste sauvé pour un MA. C'est aussi l'un des enjeux importants de la quinzaine nationale d'action du 11 au 23 mai sur le thème « pour des créations d'emplois et une autre orientation des élèves ».

Jean-Michel BOULLIER

(1) Voir SU n° 802

Algérie : du 25 avril au 7 mai sensibilisation et action

Des positions claires :

Dénonçant les effets nocifs de la politique française de coopération comme moyen détourné du renforcement de l'impérialisme, nous enregistrons avec satisfaction la volonté de déflation des personnels : la finalité de la coopération réside dans sa propre fin.

Une dégradation sournoise :

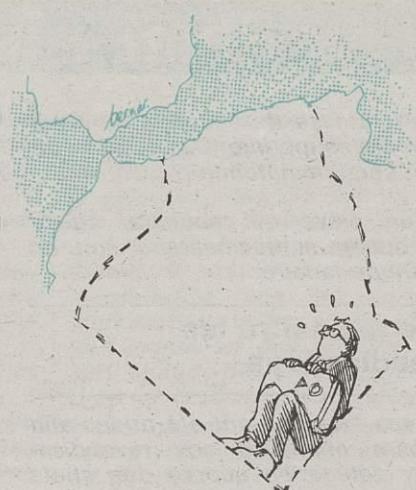
Le même souci de clarté nous conduit à dénoncer la dégradation des conditions de vie (logements, insécurité, atteintes à la vie privée, baisse du personnel actuel) et de travail (accroissement de la charge horaire, assimilation des congés de maternité à des congés maladie, rapports difficiles avec l'administration).

Une situation dangereuse :

Si l'on n'y prend garde, les coopérants risquent de devenir, au sein du débat sur l'algérianisation et l'arabisation, de véritables boucs émissaires. Les réactions d'hostilité parfois très marquées au plan local (menaces, détérioration de véhicules, jets de pierres) s'amplifieront si l'administration centrale refuse de les prendre en compte et s'obstine à ne pas respecter les clauses du contrat.

Des solutions existent :

Elles commencent par l'association des organisations professionnelles, par la mise en place de structures de concertation, l'inscription du droit au logement dans la Convention, le respect du con-



trat (congés, maxima de service, l'annonce des non-renouvellements de contrats avant le 1^{er} avril). Elles exigent de ceux qui sont sur place une mobilisation accrue, de ceux qui vont partir qu'ils rejoignent leur association professionnelle pour renforcer l'action collective, seule capable d'aboutir.

Lep CEGT - 2^e tour

LES « LEÇONS » D'UN SCRUTIN

Les adhérents du SGEN-CFDT connaissent les résultats officiels du vote au CEGT en LEP. Au 2^e tour, dans le 11^e collège (PEG et PEPT) le SNETAA obtient 48,6 %, le SNEP 26,8 %, le SGEN 21,4 %. Dans le 12^e collège (CT et PEPP) les trois organisations syndicales obtiennent respectivement 44, 42 et 11,3 %. Le SNETAA obtient donc les deux sièges à la majorité relative (14 000 voix sur 41 000 inscrits). Comment en est-on arrivé là ? Selon le SNEP CGT, ce serait la concrétisation en LEP, d'un « front anticégétiste et anticomuniste dont le SGEN-CFDT a fait la base de son activité syndicale » (déclaration du BN du SNEP du 13 mars 1981). La direction du SNEP ne lésine pas ! Elle oublie simplement de dire qu'elle refuse systématiquement, plus particulièrement depuis novembre 80, toute recherche d'unité pour l'action voire toute rencontre au niveau régional et national. Faut-il rappeler qu'au lendemain du 1^{er} tour du CEGT, le SNEP CGT a encore

refusé le principe même d'une rencontre avec le SGEN-CFDT afin d'étudier les possibilités d'une attitude commune au 2^e tour et d'une action unitaire après le CEGT ? Nos positions ont toujours été claires : nous sommes pour la recherche sans préalable de l'unité pour l'action ; nous faisons des propositions dans ce sens. Mais cela suppose le refus de toute soumission au sectarisme et commence par l'acceptation de rencontres afin de confronter nos propositions respectives en dehors de toute polémique stérile. □

Education physique CJA - CAPC - CJEPS

PROGRESSION IMPORTANTE

Le SGEN-CFDT marque une nette progression dans ces trois élections.

CAP académiques : 2 sièges en 1978 (Caen et Rouen), 8 en 1981 : 7 pour les professeurs : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Nancy - Metz, Rouen, Strasbourg, Toulouse. 1 pour les professeurs adjoints : Rouen.

POINTS SUR LES I

Organisme consultatif

CTP ministériel... ...à 4 pour le consensus ?

La réunion de ce CTP (comité technique paritaire, organisme consultatif) aura été très brève pour le représentant du SGEN-CFDT. En effet, cette réunion faisait suite aux déclarations du ministère sur la suspension du recrutement des PEGC... « compensée » par l'augmentation du nombre des postes mis au concours de l'agrégation (+ 100) et du CAPES (+ 400). Et le communiqué ministériel d'expliquer que ces mesures avaient pour objet de poursuivre la politique menée pour la « qualité » de l'enseignement. (1).

Ceci a provoqué une déclaration préalable de la FEN condamnant ces initiatives et demandant des comptes. Déclaration du même type du SNC. Réponses embarrassées du ministère qui confirme ses déclarations. La FEN et le SNC quittent la salle.

Mais, unité de la FEN oblige, les deux représentants SNES restent en séance et font une déclaration sans nuances, se félicitant de ces mesures...

Le représentant du SGEN-CFDT a précisé nos positions : nous protestons face au lien fait par le ministère entre « mauvaise qualité » et corps des PEGC, nous réclamons un corps unique, une égale promotion pour tous, des mesures significatives d'intégration et d'alignement des situations. Il a ensuite demandé la suspension de la séance : elle ne pouvait plus se tenir valablement. Refus de l'administration : le SGEN-CFDT a quitté la salle, nullement « embarrassé » comme le dit avec quelque malveillance un article de l'US (hebdo du SNES).

C'est, sans doute, le SNC et ses deux représentants qui ont ressenti quelques embarras en restant en séance en compagnie du représentant de la CGT et de celui du SNALC. Ils ont pu sans aucun doute y débattre, dans de bonnes conditions paritaires à quatre faces aux 15 représentants de l'administration des personnels, de modification du décret sur le recrutement des instits ou de celui du temps partiel (nous y reviendrons dans un prochain SU). A quatre pour quel consensus ? La question vaut d'être posée.

Jean-François TROGLIC

(1) Voir éditorial.

CAP centrales : nationalement, nous totalisons 13,07 % chez les profs : + 4,39 %, 12,48 % chez les PA : + 3,48 %, 9 académies font un score variant de 15 à 27,5 %.

CJEPS : notre progression est intéressante aussi : 12,69 % + 3,15 % et 10,55 % + 2,78 %.

Tous les syndicats : SGEN-CFDT, FEN, SNALC, CNGA, CFTC se sont présentés lors de ces deux élections nationales. Ainsi nos collègues ont eu un large choix !

Les syndicats de la FEN restent certes largement majoritaires (78,5 % pour les SNEP — 84 % et 87 % pour le SNEPS) bien qu'affichant une baisse de 3 % en CAPC, mais un nombre de collègues de plus en plus important se reconnaît dans le syndicalisme du SGEN-CFDT. Nous retrouvons un certain parallélisme entre les pour le SNEP — 84 % et 87 % pour C.E.G.T.

Le syndicat général est pour les enseignants d'EP aussi une garantie contre le corporatisme. C'est par une analyse globale de l'école et une action commune de toutes les catégories que nous parviendrons à briser la grande division de tous les personnels de l'éducation. Et pour les enseignants d'E.P., au moment où le pouvoir veut nous faire sortir de l'école par le « biais d'une modification des rythmes scolaires pour une formation physique dès le plus jeune âge (le Monde du 10.4.81), il nous faut être conscients que notre place est dans l'école avec toute l'équipe éducative. Nous devons nous affirmer davantage. Sans complexe. □

Supérieur

LE DEUG ALOURDI

Analyuant le projet ministériel de DEUG renforcé dans SU n° 800 du 2 mars, nous écrivions : « tout danger n'est pas écarté, et le texte peut ressortir à l'improviste ». De fait le JO du 29 mars a publié 3 arrêtés, datés du 13 mars, créant 3 nouvelles mentions de DEUG : sciences juridiques, économiques et sociales ; sciences de la matière et de la vie ; langues et civilisations étrangères, et un arrêté définissant les licences auxquelles ces nouveaux DEUG donnent accès. La bataille syndicale contre le sinistre DEUG renforcé n'a cependant pas été inutile. Le gouvernement a abandonné plusieurs dispositions nocives du projet : sélection à l'entrée des universités, élimination directe des étudiants salariés, atteintes à l'autonomie et à la démocratie des universités. Cependant, les arrêtés gardent trois de leurs tares d'origine. L'augmentation des obligations horaires des étudiants qui suivront ces DEUG est bien de 2/3 par rapport aux DEUG existants. Cela découragera les étudiants salariés et bridera l'esprit critique des autres. Ces DEUG imposent un enseignement par années, réduisent à presque rien les options offertes aux étudiants. Cela accroîtra les difficultés des étudiants et diminuera la liberté des universités. Enfin, le contenu des enseignements prévus constitue un saupoudrage encyclopédiste de disciplines diverses. Pour toutes ces raisons le SGEN-CFDT appelle les universités à ne pas demander l'habilitation à ces trois nouveaux DEUG.

Nouvelle Calédonie

LES TRIBULATIONS D'UNE PROF DE COULEUR

Anh Tournouer, militante du SGEN-CFDT, est professeur d'anglais du cadre territorial au collège Mariotti à Nouméa. Elle est depuis 1979 le seul professeur titulaire de couleur en Nouvelle-Calédonie.

Tout cela explique sans doute qu'elle soit l'objet d'attentions particulières de la part de l'Administration :

- promotion au petit choix, alors qu'elle aurait dû passer au grand choix ;
- refus de lui rembourser ses frais de déplacement en métropole en 1980 pour y subir les épreuves de la licence de vietnamien, sous prétexte que ce n'est pas un examen nécessaire pour sa carrière de professeur d'anglais !

Entre la volonté officiellement affirmée d'« intégrer pleinement dans le respect de leur culture les communautés minoritaires de l'île » et la pratique quotidienne, chacun peut ainsi mesurer la distance !

Le Secrétariat national a saisi le Ministère de l'Education et le Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

Fontenay-sous-Bois

RAS-LE-BOL DE L'AUTORITARISME

Au collège Joliot Curie à Fontenay-sous-Bois (94), les pratiques du chef d'établissement provoquent un ras-le-bol généralisé. Elles suscitent, depuis 5 ans, de nombreux conflits et de nombreux départs ou demandes de mutations.

Son autoritarisme pointilleux fait vivre quotidiennement les personnels sous surveillance.

Les cascades de sanctions au niveau des notes administratives, les attitudes contradictoires et confuses à l'égard d'élèves (que dire par exemple de ces affichettes instituant une amende de 2 francs à l'intention des élèves osant s'asseoir sur les radiateurs ?), les admonestations publiques et agressives d'enseignants, les interruptions intempestives dans les classes sont devenues de plus en plus insupportables. Ce malaise permanent engendre de fait un climat de violence quotidienne. C'est pourquoi les sections syndicales SGEN-CFDT, SNES, SNI, SNC, SNETP ont décidé de se mettre en grève le 3 avril pour réclamer la rectification des notes administratives contestées et la possibilité de vivre et de travailler normalement dans le collège.

Dijon

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF REFUSE UNE FERMETURE DE CLASSE

Le 17 mars 1981, le tribunal Administratif de Dijon a rendu un jugement annulant une décision de fermeture de classe d'école maternelle à Auxerre (Yonne).

Ce jugement est particulièrement intéressant car il vient après un jugement du tribunal administratif de Caen du 17 juin 1980. Ce tribunal avait lui aussi annulé une décision de fermeture de classe à Alençon (Orne).

Dans le cas du jugement de Dijon il s'agissait d'une fermeture de classe après la rentrée (18 septembre 1979) avec déplacement de l'institutrice. Une fois de plus il n'y avait pas eu consultation du Conseil Municipal de la ville d'Auxerre et du Conseil Départemental de l'enseignement public.

Les juges administratifs n'ont retenu que ces 2 motifs pour annuler la décision de l'Inspecteur d'Académie de l'Yonne.

Le SGEN-CFDT était partie prenante dans cette affaire puisqu'il avait déposé un mémoire en intervention conjointement avec l'institutrice qui avait été déplacée.



Roger Lépiney n'est plus

ROGER LEPINEY, Secrétaire Général du SGEN-CFDT de 1977 à 1980, membre du Bureau National de la CFDT de 1976 à 1979, est mort subitement ce mercredi 22 avril, à l'âge de 52 ans.

Secrétaire de la section académique de Rouen dès la création de l'académie jusqu'en 1972, Roger Lepiney était entré au secrétariat national du SGEN-CFDT en 1972, peu après le Congrès national de REIMS et s'était vu confier la lourde tâche de responsable du secteur Action Revendicative. Durant toute cette période, la vie militante de Roger Lepiney a été indissociable de la vie même du SGEN-CFDT, de sa transformation en une organisation syndicale de masse, de son ancrage dans la vie de la CFDT tout entière. Il a été au cœur du développement, de l'action et des débats de notre organisation, avec une ténacité et une énergie d'autant plus exceptionnelles qu'elles s'accompagnaient d'une rare qualité d'écoute et d'un grand souci d'une prise de décision collective. Exigeant et rigoureux vis-à-vis de lui-même, il l'a été tout autant dans sa façon de concevoir et d'exercer les responsabilités qui lui étaient confiées.

Ayant décidé en 1980 de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat national, il avait estimé tout naturel de retourner enseigner au Lycée Corneille de Rouen.

Aujourd'hui, la CFDT et le SGEN-CFDT ont perdu un militant exemplaire : nous avons tous perdu un camarade et un compagnon ; beaucoup en outre ont perdu un ami.

Si aujourd'hui nous n'avons à offrir à son épouse Jacqueline et ses quatre enfants que l'expression de notre grande tristesse, qu'ils sachent que, pour l'avenir, ils sont associés dans notre mémoire au souvenir de Roger, qui reste vivant parmi nous.

Supérieur

ACTION ET LUTTES

Recteurs et mandarins, main dans la main

Il y a au ministère des Universités, un super recteur et super mandarin dont les avis sont suivis par les recteurs moyens et les mandarins moyens.

Le renouvellement dans leurs fonctions des assistants non-titulaires de Droits-Sciences Économiques et de Lettres-Sciences Humaines est en ce moment l'une des préoccupations majeures des enseignants des universités. Deux points chauds retiennent l'attention : Grenoble et Lille. A Grenoble II, à l'appel du SGEN et du SNESup, les assistants de Sciences Eco ont fait la grève des enseignements du 30 mars au 3 avril en bénéficiant de la solidarité financière de leurs collègues titulaires. Ils refusent le plan de licencie-

ments échelonnés sur plusieurs années qu'a élaboré le recteur. Ils demandent le renouvellement sans limitation de durée de tous les assistants et vacataires. Le conflit reste ouvert. A Lille, le recteur a fait marche arrière par rapport aux engagements qu'il avait pris en février (1).

Marche arrière

Dans un premier temps, au lieu d'adresser aux 127 assistants non-

titulaires des 3 universités lilloises des arrêtés à durée indéterminée qui leur accordent la garantie d'emploi, il s'est borné à les accorder à 72 assistants. Les universitaires de Lille ont alors répliqué par une grève intersyndicale à la mi-mars pour demander que les 55 autres assistants reçoivent les mêmes arrêtés. Mais le recteur ne s'en est pas tenu là. Le 11 avril, il a modifié les arrêtés des 72 assistants et institué ainsi un plan de licenciements individualisés et échelonnés dans le temps qu'on dirait calqué sur celui de son collègue le recteur de Grenoble. Les enseignants de Lille ont donc fait une nouvelle grève intersyndicale du 21 au 23 avril pour demander le respect des engagements rectoraux. Au moment où

chaque candidat à l'élection présidentielle s'engage à promouvoir l'emploi, que penser d'un recteur qui après avoir accordé la garantie d'emploi revendiquée par les intéressés la transforme en plan de licenciements ? Le SGEN-CFDT déposera les recours nécessaires devant le tribunal administratif de Lille. Il appelle ses sections des autres universités à poursuivre leur action pour obtenir le renouvellement à durée indéterminée (déjà conquis par les assistants littéraires de Caen en 1979) et à manifester à la lutte exemplaire de ses sections de Lille leur total soutien.

Des postes correspondant aux qualifications

En ce qui concerne les stades suivants de ce qui tient lieu de carrière dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire l'accès par voie de « concours » aux fonctions de maître-assistant et de professeur, le SGEN-CFDT poursuit son action pour obtenir l'intégration de tous sur des postes de titulaires correspondant aux qualifications acquises. Il est allé interrompre les débats de la section de Maths du Conseil Supérieur des Corps Universitaires pour exposer les revendications sur la politique de pourvoi des postes, et il récidivera dans d'autres sections. SGEN et SNESup ont fait signer massivement des pétitions en Géologie, Biologie et Allemand. Nous recommanderons cette pression sur les mandarins au cours des sessions du CSCU qui auront lieu de fin avril à juillet.

Patrick FRIDENSON

(1) Voir SU n° 800 p. 5.

Recherche

Statut des ITA une mobilisation toujours plus forte

Le Gouvernement continuera-t-il jusqu'au bout sa manœuvre autour du statut ITA ? La question vient d'être posée, mais d'ores et déjà une chose est sûre : la mobilisation très importante de tous les personnels de la recherche et de l'Enseignement Supérieur a accentué les hésitations gouvernementales.

Qu'en juge : après les importantes manifestations des 16 et 23 Mars qui ont accompagné la rupture des discussions avec Aigrain,

la mobilisation s'est accrue dans les labos et les facs. Elle a été ponctuée par les AG des personnels les plus nombreux observées depuis long-

temps en région parisienne, mais aussi dans toutes les grandes villes. A Paris, une manifestation le 3 avril regroupe plus de 3 000 manifestants. Le 8 Avril se tenait le CTP de l'INRA. Le siège de l'INRA était occupé par des personnels venus de toute la France. Une délégation syndicale était reçue au SER. Le CTP de l'INRA s'est prononcé contre les projets, les représentants de la direction n'ont pas pris part au vote. Au CNRS, le 8 Avril, 1 200 manifestants venus de tous les organismes « accompagnent » la Commission Consultative des personnels qui suspendait ses travaux. Pendant cette période, on doit signaler aussi d'importantes manifestations à l'INSERM et à l'ORSTOM.

La manœuvre qui consistait à tout miser sur les congés de printemps pour sortir en catimini les décrets a échoué. La mobilisation reste forte pour parer d'autres mauvais coups.